Réseau wallon
de Développement Rural

Carrefour des Ruralités
Règlement du concours photo

1. Thèmes

Le concours photo du Carrefour des Ruralités est axé autour des campagnes wallonnes : l'objectif est de mettre en évidence le dynamisme et la diversité au sein des campagnes en Wallonie. Le concours est divisé en 7 catégories, toujours en lien avec la ruralité et les campagnes :

1. Portraits
2. Environnement / climat
3. Agriculture
4. Forêt
5. Patrimoine
6. Mobilité

7. Pédagogique
    a. A destination des écoles primaires
    b. A destination des écoles secondaires

2. Nombre de photos et candidatures

Le concours est ouvert aux photographes professionnels et amateurs, de tous âges, et la participation est gratuite.
Les candidats pourront proposer maximum 6 photos, soit 1 photo par catégorie (hors catégorie pédagogique, réservée aux écoles).
Les écoles de niveau primaire et secondaire peuvent également participer, uniquement dans la catégorie pédagogique à raison de 2 photos maximum par classe. La thématique de ces deux photos sera la ruralité en Wallonie.

3. Conditions d'éligibilité

Les photographies seront envoyées au format .jpeg par mail à l'adresse info@reseau-pwdr.be, avec pour intitulé du mail « Concours photo Carrefour des Ruralités + NOM », et ce avant le 15/10/17. Les photos seront accompagnées des coordonnées complètes du photographe : nom, prénom, âge, adresse, adresse mail et numéro de téléphone. Chaque photo portera dans le nom de fichier la catégorie à laquelle elle appartient (portraits, environnement/climat, agriculture, forêt, patrimoine, mobilité). En cas de participation d'une école, les coordonnées seront celles du professeur titulaire de la classe.

Les photos devront avoir une résolution minimale de 2378 X 1575 pixels en 200dpi.

Lors de la prise de la photo, le participant s'engage à respecter la législation relative au respect de la vie privée des personnes concernées et assume la responsabilité quant aux réclamations éventuelles liées au droit à l'image. Les photos envoyées doivent être libres de droits d'auteur. Chaque participant garantit que la ou les photo(s) envoyée(s) ne provienne(nt) pas de tiers.

Avec le soutien de la Wallonie
Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

4. Utilisation des clichés

Par l'envoi d'une œuvre, le photographe devient participant et accorde aux organisateurs du concours, le droit d'utiliser le cliché à des fins de promotion, de publication, d'édition et d'exposition soutenant les activités du RwDR. Les clichés retenus par le jury seront imprimés et feront l'objet d'une exposition lors du Carrefour des Ruralités du 17/11/17 à la ferme de Mehaignoul.
Aucun profit ne pourra être tiré de ces photographies par l'organisateur du concours. A chaque publication des photos, celles-ci seront accompagnées du nom et prénom du photographe. Aucune rétribution d'aucune sorte ne sera due en échange.
Le photographe conservera le droit d'exploitation de son cliché dans d'autres circonstances.
Toute personne participant à ce concours adhère automatiquement à toutes les clauses de ce règlement.

5. Le jury

La sélection des photos lauréates sera effectuée par les membres de la Commission Permanente du Réseau wallon de Développement Rural. Ceux-ci sélectionneront minimum 4 photos dans chaque catégorie qui seront imprimées et exposées lors du Carrefour des Ruralités, et attribueront un 1er prix pour chaque catégorie. Les critères de sélection seront :

- Respect du thème
- Qualité esthétique, créativité, originalité
- Qualité technique

La sélection se fera à la discrétion du jury, et de façon anonyme. Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

Les photos pour la partie pédagogique seront jugées à part, et le nombre de photos qui seront imprimées est à la discrétion du jury. Un 1er prix sera attribué à une classe de primaire et à une classe de secondaire.

6. Prix

8 premiers prix seront attribués, soit un prix par catégorie, dont un prix pour la sous-catégorie Pédagogique primaire et un prix pour la sous-catégorie Pédagogique secondaire. Ces premiers prix sont des paniers de produits locaux pour une valeur de 50€/panier.
En ce qui concerne les écoles, un prix secondaire et un prix primaire seront remis. Ces prix auront une valeur de 100€ chacun, consisteront en un prix de nature ludique (prix encore à déterminer) et seront remis à la classe entière. Ces prix seront annoncés et remis le jour du Carrefour des Ruralités. En cas d'absence, le lauréat pourra venir retirer son prix dans les locaux du Réseau wallon de Développement Rural (83 rue de Liège, 4357 Limont) et ce avant le 30 novembre.

Minimum 4 photos de chaque catégorie seront sélectionnées par le jury, imprimées et exposées lors du Carrefour des Ruralités. Les photographes sélectionnés pour cette exposition seront avertis pour le 1er novembre.